



SNUipp 05

L'école haut-alpine

Dispensé de timbrage **GAP C.T.C.**

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,80 €

Sommaire

Édito	p. 1
Actualités	p. 2
Actualités	p. 3
Pétitions RASED	p. 4

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le mercredi 10 mars 2010

TOUS EN GREVE LE 23 MARS

Départ de la manifestation départementale : hôpital de Gap, 11h00.

Édito

Emploi, retraites, salaires !

Lors du sommet social qui s'est tenu le 1^{er} mars, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique.

Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés.

La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des

privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation interprofessionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles ont décidé ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Le 23 mars est une journée de grève et de manifestations nationales interprofessionnelles à l'appel de la CFDT, de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de l'UNSA.

Ce n'est pas seulement une journée d'action supplémentaire mais la suite de toutes les actions menées depuis presque 3 ans contre un président et son gouvernement qui pénalisent la majorité des citoyens au profit des plus riches.

Tous en grève et dans la rue le 23 mars. Montrons notre opposition aux choix politiques actuels et notre volonté de faire aboutir nos revendications pour une société plus juste.

Geoffroy CHEVALIER

Les enseignants des écoles en grève le 23 mars

Communiqué de presse

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars. Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif. De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer massivement à la journée de grève du 23. Il est nécessaire de rom-

pre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de faire face à la hausse des effectifs.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le Président de la République restent lettre morte. En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le nécessaire financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en repoussant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires.

Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu. Le SNUipp appelle les enseignants à participer massivement à la journée du 23 mars avec tous les personnels.

Paris le 3 mars 2010

Consignes de grève - Modèle de lettre sur le site du SNUipp 05

IMPORTANT – INFORMATION RELATIVE AU DROIT DE GREVE

Quelques rappels :

- 1° La déclaration préalable doit parvenir 48 heures au moins, comprenant un jour de classe (jour ouvré). **Pour le mardi 23 mars, les déclarations préalables devront être arrivées dans les circoscriptions pour le vendredi 19 mars dernier délais.** Celle-ci peut-être adressée par télécopie (fax) ou courrier postal (les mails ne sont pas valides).

- 2° La déclaration indique le nom et le prénom, la date et l'heure à

laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. Le directeur n'a pas à faire de déclaration par école.

- 3° Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part. L'annonce d'un taux d'intention de participation à la grève peut avoir un effet d'entraînement.

- 4° Conservez un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

Fonctionnement de l'école : quelle direction ?

Direction et fonctionnement de l'école, rien ne va plus. L'avalanche des tâches liées à la gestion de l'école et à la mise en place des réformes en cours est devenue insupportable. La charge de travail et les responsabilités juridiques, pédagogiques, administratives pesant sur la fonction se sont complexifiées et amplifiées et, comme pour le travail en équipe, le manque de temps pour y faire face rend la situation intenable.

Si la fonction est essentielle pour le fonctionnement de l'école, il n'en reste pas moins que chaque année, des milliers de directions restent vacantes. En rester au statu quo n'est plus possible ! En améliorer

les conditions d'exercice est d'une urgente nécessité en lien direct avec l'amélioration du fonctionnement de l'école et du travail en équipe.

Quel nouveau fonctionnement de l'école publique au service de la réussite de tous les élèves ?

Du côté du ministère, une orientation forte se dessine. Elle prévoit toujours la création des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) qui, dans son projet actuel, mettrait notamment l'école primaire sous la tutelle des collectivités locales sans apporter de réponses sur la question de l'alourdissement des tâches et des responsabilités. Dans le même temps le ministère envisage de modifier profondément la fonction et les missions des directrices et directeurs.

Il souhaite en faire un maillon hiérarchique essentiel de la mise en place des politiques éducatives, « un relais des inspecteurs au sein de l'école sur les questions d'organisation et d'administration » comme l'écrit l'Inspection générale dans son rapport de juillet.

Pour le SNUipp, qui refuse ces orientations qui diviseraient la profession, il est nécessaire d'ouvrir largement le débat afin de tracer ensemble les évolutions nécessaires pour une direction et un fonctionnement de l'école au service de tous les élèves.

C'est pourquoi le SNUipp lance une enquête en ligne (sur le site du SNUipp). Nous invitons donc toute la profession à la renseigner et nous en rendrons compte fin mai.

Enseignants stagiaires : sortir du bricolage !

Communiqué de presse

Le ministre de l'Éducation nationale vient de publier une note de cadrage concernant l'affectation et la formation des enseignants stagiaires, lauréats des concours 2010, pour la rentrée prochaine. Ces dispositions résultent des décrets sur la « mastérisation » qui instituent le compagnonnage comme solution « moyennageuse » de la formation des enseignants, suppriment l'organisation actuelle de l'année de stagiaire et les IUFM. Le SNUipp a voté contre ce décret et a multiplié les actions en faveur d'une véritable formation professionnelle au métier d'enseignant. Le SNUipp n'a eu de cesse de dénoncer le fait de placer en pleine responsabilité dans des classes, dès septembre, des lauréats au concours qui

n'auront, pour certains, jamais effectué de stage dans les écoles.

Pour les professeurs des écoles, le ministre a en partie reconnu le bien fondé de cette critique en confirmant que les professeurs des écoles stagiaires feront classe jusqu'aux vacances de Toussaint en présence d'enseignants expérimentés qui leur apporteront aide et conseils, qui seront de préférence des maîtres formateurs. En septembre 2010, les stagiaires devraient être nommés en « surnombre » dans les écoles jusqu'aux vacances d'automne. Cette solution devrait permettre d'éviter une entrée dans le métier trop brutale et sans préparation qui nuit aux élèves et aux professeurs stagiaires. Le rôle de l'Université dans les actions de formation est également confirmé. Pour autant cette solution d'urgence ne peut en aucun cas se substituer à la formation envisagée (1/3 du temps de service).

Le SNUipp rappelle que de nombreux problèmes restent entiers : épreuves et modalités des concours à partir de 2011, validation de l'année de PE1, absence de cadrage des masters, ...

Le SNUipp, qui demande le maintien de l'année de stagiaire à l'identique des années précédentes, prend acte de cette évolution. Il appelle les enseignants et les étudiants en IUFM à poursuivre leurs actions, notamment en faisant grève le 23 mars, pour obtenir l'abandon de cette réforme dangereuse pour l'école et, cette année comme les années suivantes, de meilleures conditions d'entrée dans le métier ainsi que le maintien des IUFM qui permettraient une véritable formation professionnelle indispensable à l'exercice du métier d'enseignant.

Paris, le 3 mars 2010

Pétition à signer en ligne (site Internet du SNUipp) : 100 000 voix pour la formation des enseignants !

Améliorer la formation professionnelle, disciplinaire et pédagogique des enseignants est déterminant pour faire réussir tous les élèves. Or, la réforme imposée par le gouvernement va la sacrifier ! Le service public d'éducation sera durablement affaibli.

Les universités, les associations de parents d'élèves, d'enseignants et d'étudiants sont unanimes pour demander l'abandon de cette réforme-là.

Avec eux, nous souhaitons l'ouverture d'une réelle négociation

pour concevoir une formation professionnelle universitaire de qualité, permettant de recruter les enseignants fonctionnaires dont l'Éducation Nationale a besoin.

Nous, citoyens, parents, étudiants, enseignants, élus... ensemble nous voulons que le gouvernement considère la formation des enseignants non comme un fardeau pour le budget de la nation mais comme un investissement pour l'avenir !

C'est pourquoi, nous lui demandons d'entendre nos voix : abandonnez cette réforme ; ouvrez des négociations !

SIGNER LA PETITION EN LIGNE

LETTRE-PETITION UNITAIRE RASED

Vous trouverez en page 4 une lettre-pétition, à l'initiative de l'unitaire RASED, qui rassemble les organisations syndicales de l'Éducation (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SUD éducation, CGT-éducation), les associations professionnelles (FNAREN, FNAME, AFPEN) et les associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP).

Cette initiative fait suite à la réunion de l'unitaire du 17 février.

Elle doit permettre d'interpeller publiquement l'administration et le ministère, sur la situation des RASED. En effet, après la mobilisation de l'an dernier, la parution de la circulaire 2009 088 se voulait l'expression d'une volonté politique du gouvernement de maintenir l'existence des aides spécialisées à l'École.

Cependant, les choix opérés au plan local par un grand nombre d'Inspecteurs d'Académie, comme l'a montré l'enquête du SNUipp, s'avèrent en totale contradiction avec cette orientation. Les suppressions de postes dans les départements, combinées aux diminutions drastiques de départs en formations spécialisées, condamnent, à terme, l'existence même des RASED.

Cette deuxième interpellation du ministère en quelques mois est assortie d'une nouvelle demande d'audience, et d'un rendez-vous de mobilisation pour la remise des lettres-pétitions le mercredi 31 mars.

Le Secteur Éducatif / ASH



Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale

Le 26 février 2010

Les organisations syndicales, associations professionnelles et associations de parents d'élèves tiennent à vous interpeller à nouveau sur le non respect de l'engagement qui leur a été donné, suite à l'importante mobilisation de l'an dernier, de maintenir le dispositif des RASED dans l'École.

En effet, si la parution de la circulaire 2009 088 se voulait l'expression d'une volonté politique du gouvernement de soutenir l'existence des aides spécialisées à l'École, les choix opérés au plan local par un grand nombre d'Inspecteurs d'Académie s'avèrent en totale contradiction avec cette orientation. Les suppressions de postes dans les départements, combinées aux diminutions drastiques de départs en formations spécialisées, condamnent, à terme, l'existence même des RASED. Pourtant les besoins des élèves, partout sur le territoire, nécessitent même d'augmenter les moyens qui leur sont alloués notamment en rétablissant les 3000 postes supprimés et en garantissant un nombre de départs en stage (options E, G et psychologues scolaires) suffisant pour couvrir, à minima, les postes vacants et les départs à la retraite.

De nombreux professionnels constatent sur le terrain à quel point il est essentiel mais difficile, pour l'École de la République, de continuer à remplir sa mission d'éducation auprès d'élèves manifestant de grandes difficultés et une souffrance importante. Il serait donc paradoxal que, dans le même temps, les aides spécialisées, vecteurs d'égalité des chances pour toutes les familles et les enfants, se trouvent à nouveau atteintes, et que la mission de prévention dont sont investis les RASED soit menacée par leur disparition programmée.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour corriger cette situation, et notamment pour que les départs en formations soient à la hauteur des besoins pourtant clairement identifiés (postes vacants, départs à la retraite). Nous souhaitons une audience pour cela dans les meilleurs délais.

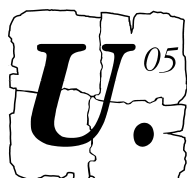
En tout état de cause, si cette demande demeure sans suite, nous nous rendrons au ministère de l'Éducation Nationale le 31 mars où nous demanderons à être reçus pour obtenir les réponses aux questions posées par les personnels et l'ensemble des partenaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Nous soutenons les organisations syndicales (CGT Educ'action, SE-Unsa, Sgen-CFDT, Snudi FO, Snuipp, Solidaires), les associations professionnelles (AFPEN, FNAME, FNAREN), et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) signataires.

Nom	Prénom	signature

A renvoyer à : SNUipp 05 BP 42 05002 Gap Cedex



Plus nombreux, plus forts, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.